



L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze juin à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 06 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	8
Procuration	1
Votants	9

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc,
RAGUES Christian, THION Jean-Claude

Absents : Gaëlle JOSSINET, Jean-Luc ALBE

Procurations : Jean-Luc ALBE (procuration Renaud ESCANDE)

Vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

TÉLÉPHONIE MOBILE ABANDON DU PROJET DE DEUXIÈME PYLONE AU COL DES RHODES

Mme le Maire expose :

Dans le cadre du programme New Deal la commune a été retenue par la Mission France Mobile. Il était prévu initialement l'implantation de 2 pylônes de téléphonie mobile supplémentaires afin de couvrir la zone aval (Cassanas, La Rouvière). Les points d'intérêt à couvrir ont été modifiés par la délibération n°13 du 25 janvier 2025.

Les études et modélisations ont permis de déterminer une implantation couvrant tout le secteur concerné à l'exception des habitations de Ressaçon, correspondant au POI 5.

Mme le Maire propose de retenir ce site et de renoncer au projet de construction du site de téléphonie mobile S2, nommé 2023_Lot4_ZN_30_01_S2 qui ne couvrirait qu'une seule habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver cette proposition et charge Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 14 juin 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU

